

**Réunion de la commission Santé n°10
du 22 mai 2014
à Leforest**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 14h10.

Ouverture

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, accueille les participants à la réunion de la commission Santé et leur souhaite la bienvenue.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, introduit les sujets qui vont être abordés lors de la réunion. Elle demande si les membres ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la précédente commission.

Hélène Polak, Collectif non à la ligne THT, indique que ses demandes ont été prises en considération. Elle rappelle toutefois les rectificatifs demandés : elle explique n'avoir jamais demandé le nom des personnes concernées par les mesures mais avoir toujours réclamé leurs adresses. Elle souligne que Bernard Féry avait affirmé dans l'une de ses interventions qu'elle demandait les noms au lieu des adresses, ce qu'elle juge complètement faux. Elle redit que ces deux points ont été corrigés.

Mme Polak revient sur le compte-rendu de la commission Santé du 25 janvier 2013. Elle indique avoir demandé à Jean-Louis Carlier d'y inclure le cas de tumeur au cerveau d'un enfant et le contact pris par RTE avec la famille dont il avait parlé lors de cette réunion. Elle regrette que ces propos n'aient toujours pas été intégrés dans le compte-rendu.

Ensuite, **Mme Polak** demande si elle a le temps de présenter l'ensemble des points qu'elle demande à corriger dans le projet de compte-rendu de la réunion inter-commissions du 28 avril 2014.

Claude Chardonnet rappelle le processus d'élaboration des comptes-rendus : sur la base d'un enregistrement, le cabinet C&S Conseils rédige une première version en essayant de retranscrire de façon synthétique et fidèle les propos tenus. Elle comprend que certains participants puissent considérer que la reprise à l'écrit des propos tenus oralement appelle des commentaires et des demandes de modification. Elle souligne que dans la plupart des cas, les modifications demandées par les membres de la commission Santé sont acceptées surtout lorsqu'il s'agit d'améliorer la compréhension écrite d'une expression orale, sans trahir aucune déontologie. En ce qui concerne les remarques des participants sur le compte-rendu de la réunion inter-commissions, elle invite ceux qui

le souhaitent à transmettre par écrit ou par mail leurs suggestions afin qu'elles soient prises en compte avec l'accord de RTE et sous le contrôle du garant.

Jean-Louis Carlier propose que si Mme Polak a des remarques sur le compte-rendu de la réunion inter-commissions qui sont en rapport avec l'ordre du jour de la commission Santé, elle puisse les aborder. Lors la commission Santé du 25 janvier 2013, il indique avoir relaté un projet de câble souterrain 90 kV qu'il avait en charge il y a une vingtaine d'années. Il explique que ce projet qui passait sur la voirie existante était alors au stade de la concertation et était la première ligne électrique de RTE dans ce secteur local : dans ce contexte, il a eu des contacts locaux avec des membres de l'association CLCV d'Halluin (Consommation, logement et cadre de vie) dans le cadre d'une réunion de proximité. Il explique avoir été approché par une adhérente enceinte qui lui a indiqué avoir déjà un enfant atteint d'une tumeur au cerveau. Compte tenu des possibles effets des champs magnétiques sur la santé, elle souhaitait avoir l'assurance de Jean-Louis Carlier que le câble de 90 kV ne présentait pas de risque pour la santé de son futur bébé. Il indique avoir répondu qu'il n'était pas compétent sur le plan médical pour apporter cette assurance, tout en disant comprendre l'inquiétude et la situation difficile de cette dame, étant lui-même père de famille. Par ailleurs, il raconte avoir expliqué à cette personne que son domicile n'était pas exposé à des champs magnétiques liés à des lignes électriques de RTE puisqu'il n'y avait pas d'autres ouvrages RTE à proximité. Par ailleurs, il dit avoir souligné que le champ magnétique lié au câble souterrain décroît très rapidement en s'éloignant de la ligne, ce qui a été vérifié par des mesures effectuées par RTE après la mise en service. Il indique que la dame a été rassurée par ces mesures qui ont montré que les champs magnétiques liés à la ligne et mesurés devant sa maison étaient moins importants que les champs magnétiques liés aux appareils domestiques et mesurés à l'intérieur de l'habitation. M. Carlier propose que ce qu'il vient de rapporter soit versé au compte-rendu.

Hélène Polak n'est pas d'accord avec cette proposition car elle estime que ce récit ne reprend qu'une petite partie de ce que Jean-Louis Carlier avait expliqué le 25 janvier 2013 en commission Santé. Elle affirme que M. Carlier avait auparavant donné des détails plus intéressants autour de la maladie de l'enfant et qu'un accord avait été passé entre RTE et cette personne. Elle n'accepte pas que les comptes-rendus soient partiels et qui ne fassent apparaître que ce que RTE veut bien y faire figurer.

Bernard Féry, garant de la concertation, rappelle que la mention de ce cas de tumeur au cerveau a été abordée lors d'une réunion de relecture des comptes-rendus de la commission Santé, en présence d'Hélène Polak et de Jean-Claude Leheudre. Il souligne que les participants avaient statué à ce sujet et qu'Hélène Polak avait donné son accord sur ce qui avait été décidé.

Hélène Polak rappelle qu'il avait été convenu qu'elle propose un texte pour compléter le compte-rendu du 25 janvier 2013. Elle indique l'avoir fait et dit attendre la réponse de RTE.

Bernard Féry déclare qu'il va veiller à ce que cette proposition soit bien prise en compte.

Résultats de l'étude Bruit

Philippe Lefebvre, IAC Acoustics, présente les conclusions de l'étude Bruit, portant à la fois sur des mesures autour de la ligne existante et sur une modélisation de la ligne future sur le tronçon du Bassin minier, qui sera équipé de pylônes Equilibre. En introduction, il rappelle plusieurs notions d'acoustique et décrit la méthode employée.

Cf. Annexe 2 – Etude bruit

→ **Echanges**

Jean-Paul Houzé, vice-président de l'association Chlorophylle Environnement, souhaite que les distances à la ligne des différents points de mesure soient rappelées sur les graphiques de résultats.

Jean-Louis Carlier demande à Philippe Lefebvre d'expliquer le plateau marqué par les courbes de bruit ambiant et de bruit résiduel sur le point 4 en nocturne pendant plusieurs jours, situé rue de la Pétrie à Mons-en-Pévèle. Il précise que le point de mesure du bruit ambiant – c'est-à-dire celui de la ligne – se trouve à environ 50 mètres de la ligne sur ce point 4 et que le point de mesure du bruit résiduel se situe à environ 300 mètres de celle-ci. Il émet l'hypothèse d'une pluie importante expliquant l'augmentation du bruit résiduel et qui aurait entraîné une accentuation de l'effet couronne, produisant ainsi également une augmentation du bruit ambiant.

Philippe Lefebvre indique que normalement, les périodes de pluie très marquée ont été exclues des mesures pour obtenir des niveaux sonores les plus représentatifs possibles des conditions normales. Il précise qu'une humidité importante a pu jouer sur le bruit de la ligne.

Jean-Louis Carlier reformule sa question : sur le point 4, le bruit de la ligne marque un plateau que l'on retrouve également en mesurant le bruit résiduel à 300 mètres de la ligne, c'est-à-dire à une distance où on n'entend plus la ligne dans des conditions normales. Pour expliquer ces courbes, il réitère l'hypothèse que cette augmentation du bruit ambiant corrélée à celle du bruit résiduel est liée à une modification des conditions atmosphériques, comme une augmentation de l'humidité dans l'air. Il indique que l'intensité de la ligne ne peut pas être la cause de cette augmentation du bruit, car comme le montrera Philippe Lefebvre, il n'y a pas de corrélation entre la courbe de charge de la ligne et la variation du bruit de la ligne.

Philippe Lefebvre confirme qu'il s'agit probablement d'une humidité plus importante.

Didier Cordonnier, association La Coulée Verte, estime que le vent est un facteur important dans la diffusion du bruit : selon la direction qu'il prend, le vent peut porter un bruit dans un sens ou dans un autre, selon lui.

Philippe Lefebvre indique que le vent peut effectivement jouer un rôle dans la perception des sons, en expliquant par exemple qu'une autoroute éloignée des maisons peut parfois être audible en fonction de la direction du vent. Il souligne toutefois que les périodes de vent important ont également été exclues des mesures.

Jean-Louis Carlier demande à Philippe Lefebvre si les données météorologiques ont été relevées sur chaque point de mesure : conditions météorologiques, sens du vent...

Philippe Lefebvre indique que c'est le cas.

Jean-Louis Carlier souhaite que ces données météorologiques soient consignées dans le rapport pour chaque point de mesure, afin de comprendre les graphiques.

Jean-Paul Houzé demande qu'on reprecise les notions de bruit résiduel et de bruit ambiant, car il a du mal à faire la distinction.

Philippe Lefebvre explique que le bruit ambiant, mesuré près de la ligne, est constitué du bruit émis par cette dernière et de tous les autres bruits. Le bruit résiduel, mesuré plus loin mais sur un secteur similaire, permet de se faire une idée de ce que serait le niveau de bruit sans la ligne : il s'agit du bruit ambiant auquel on aurait enlevé le bruit de la ligne. Il précise que les bruits tels que les passages de voiture sont exclus pour ne pas perturber les résultats.

Jean-Paul Houzé estime qu'il n'est pas facile d'expliquer pourquoi les valeurs mesurées changent car on ne peut déterminer les phénomènes à l'origine de ces variations. Il juge qu'il serait important de comprendre pourquoi, par exemple, le point 2 présente une émergence trop importante de nuit.

Philippe Lefebvre indique qu'on peut envisager plusieurs pistes en effectuant une analyse spectrale, qui consiste à classer les niveaux de bruits par fréquence et permet de déterminer si les variations du bruit ambiant sont causées par la ligne ou par un élément extérieur. Il explique qu'une analyse en fonction des conditions d'humidité dans l'air a également été menée.

Jean-Paul Houzé estime que le plus important est de se pencher sur le bruit émis par la ligne par rapport aux riverains.

Didier Cordonnier note que sur sept points de mesures, quatre sont en anomalie, ce qu'il juge considérable car cela représente plus de la moitié des points. Il considère qu'il est normal de s'interroger sur la nature de ces anomalies. Il maintient que le vent joue un rôle important dans la perception du bruit et que les niveaux sonores peuvent s'en trouver plus élevés qu'attendus à proximité des maisons.

Hubert Isnard, médecin de santé publique, observe que les participants éprouvent le besoin d'explication sur les résultats mesurés. Il estime que l'interprétation des résultats sans connaître les conditions météorologiques n'est pas possible. Il comprend que l'analyse spectrale permet de soulever des hypothèses et demande à ce que Philippe Lefebvre détaille ces hypothèses dans son rapport, à défaut de les confirmer. En l'état, il juge que la commission Santé se trouvera en possession d'une étude qu'elle ne pourra pas utiliser. A propos de la synthèse des émergences présentée par Philippe Lefebvre, il souhaite, au-delà des moyennes présentées, que figurent dans le rapport les émergences par point de mesure et par jour/nuit, pour mieux évaluer si les variations mises en valeur sont permanentes ou exceptionnelles.

Jacqueline Miquet, association La Coulée Verte, insiste sur la nécessité de détailler les conditions météorologiques (vent, pluie, brouillard) lors des mesures, pour bien comprendre les résultats et les interpréter correctement.

Philippe Lefebvre indique qu'il dispose bien de ces données pour étayer son rapport.

François Debski, conseiller municipal de Faumont, souhaite que figurent dans le rapport : les distances à la ligne des points de mesure, les conditions météorologiques et le contexte géographique (présence ou non d'équipements bruyants comme une bergerie située à proximité du point 2). Il considère qu'il est actuellement difficile de lire les résultats et de les comprendre, relevant par exemple qu'il ne comprend pas le décalage d'une journée entre l'augmentation du bruit ambiant et celle du bruit résiduel.

Bernard Féry demande si Philippe Lefebvre dispose d'outils capables de mesurer l'incidence du vent sur les niveaux de bruit, afin qu'on puisse interpréter les résultats.

Philippe Lefebvre explique que les effets du vent – portant ou contraire – sur le bruit sont connus et ont fait l'objet d'études internationales. Il ajoute que pour chaque point de mesure, il dispose des données relatives au vent – direction, force, etc.. En réponse à Hubert Isnard, il indique avoir travaillé sur des valeurs moyennes dans un souci de synthèse et précise que l'ensemble des paramètres évoqués seront consignés dans le rapport.

Jean-Claude Leheudre, citoyen retraité de Thumeries, demande s'il n'est pas possible d'enregistrer le bruit sur une bande magnétique pendant la période de mesure, afin de pouvoir écouter ensuite la bande pour déterminer l'origine des bruits observés.

Philippe Lefebvre répond que c'est assez compliqué, car il faudrait des enregistreurs dont la batterie tiendrait jours.

Hélène Polak demande à partir de combien de mètres on n'entend plus le bruit émis par la ligne.

Philippe Lefebvre indique que cela dépend de la disposition, de la puissance de la ligne, des conditions météorologiques...

Hélène Polak souhaite connaître les éléments exacts qui sont à l'origine du bruit émis par la ligne.

Philippe Lefebvre répond que l'humidité est le facteur principal de bruit autour d'une ligne électrique, car elle déclenche l'effet couronne qui se traduit par un crépitement continu.

Hélène Polak demande si le froid ou la présence de neige sur les fils peuvent contribuer au bruit émis par la ligne.

Philippe Lefebvre indique que ce n'est pas le cas, à sa connaissance.

Hélène Polak s'interroge sur le fait que la neige étouffe le bruit de la ligne.

Jean-Louis Carlier indique que la neige n'étouffe pas le bruit mais qu'elle fait diminuer l'effet couronne. Il rappelle que l'effet couronne est favorisé par le fait que le câble électrique, composé de plusieurs brins torsadés, n'est pas parfaitement lisse : la neige vient combler ces aspérités et empêche l'amorçage de l'air à l'origine du bourdonnement de la ligne.

Bernard Féry observe qu'il y a encore du travail à accomplir sur le contenu du rapport afin de parvenir à se comprendre.

Jean-Louis Carlier confirme et indique que RTE va travailler avec IAC Acoustics pour reprendre le rapport en tenant compte des questions posées par les membres de la commission Santé, comme l'explication des variations constatées et la description des conditions météorologiques. Il estime la reprise du rapport possible en une dizaine de jours.

Jean-Paul Houzé demande si les câbles qui équiperont le pylône Equilibre seront les mêmes qu'actuellement.

Jean-Louis Carlier indique que les câbles du pylône Equilibre seront de diamètre plus important, ce qui permettra de diminuer l'effet couronne. Il rappelle que pour annuler totalement l'effet couronne, il faudrait produire un câble parfaitement cylindrique, ce qu'on ne sait pas faire à l'heure actuelle.

François Debski demande si un gainage du câble ne permettrait pas d'annuler l'effet couronne.

Jean-Louis Carlier explique que des expérimentations sont en cours pour réduire le bruit davantage encore, particulièrement dans les secteurs très urbanisés. Il précise que les gaines en plastique ne résistent pas longtemps et que d'autres techniques sont expérimentées : tant qu'elles ne seront pas homologuées, RTE n'y aura pas recours.

Didier Cordonnier estime qu'il faut peindre les câbles.

Jean-Louis Carlier rapporte qu'une thèse cofinancée par RTE se penche sur les teintes à adopter pour rendre les conducteurs moins visibles dans le paysage. Il ajoute que des recherches sont faites en ce sens et que RTE collabore avec des Canadiens et des personnes des pays nordiques.

Didier Cordonnier relève que la configuration de l'environnement est importante car elle peut avoir un effet amplificateur sur le bruit. Il considère que ce point est particulièrement crucial dans la mesure du bruit résiduel, car il peut amener à sous-estimer le bruit émis par la ligne.

Philippe Lefebvre indique que la modélisation s'appuie sur des données IGN qui intègrent le bâti et la topographie.

Claude Chardonnet souligne l'importance de renseigner le contexte de la modélisation pour bien comprendre les résultats calculés.

Philippe Lefebvre estime que la première piste d'interprétation passe par un affinement des analyses d'humidité.

Hélène Polak indique avoir du mal à croire qu'une ligne quatre fois plus puissante que la ligne existante fasse moins de bruit que cette dernière. Elle demande à Philippe Lefebvre comment il a pu trouver ce résultat.

Philippe Lefebvre répond être parti des valeurs calculées par le concepteur du pylône Equilibre.

Hélène Polak demande si M. Lefebvre est sûr de lui, car la ligne future aura quatre câbles, ce qui ne peut faire diminuer le bruit.

Jean-Louis Carlier indique que dans le bassin minier (avec le pylône Equilibre), la ligne sera équipée de trois câbles par phase.

Philippe Lefebvre rappelle que des études de design ont été effectuées sur ce pylône afin de diminuer le bruit émis, en jouant, sur la géométrie du pylône ou la nature des conducteurs.

Jean-Louis Carlier explique que les lois physiques et les études montrent que plus le nombre de faisceaux est important sur une ligne électrique, moins le bruit émis sera important : une ligne à faisceau double, comme la ligne existante, produira donc toujours plus de bruit qu'une ligne à faisceau triple ou quadruple. Il précise parler ici de la source du bruit et ne pas prendre en compte sa propagation qui peut être modifiée par des facteurs extérieurs à la ligne – il rappelle à ce titre que les variations de l'intensité de la ligne ne sont pas corrélées avec les variations de bruit émis. C'est pourquoi le bruit émis par la ligne future, à faisceau triple et avec des câbles de diamètre plus important, sera moins important que la ligne existante.

Hélène Polak demande pourquoi RTE parlait aujourd'hui de faisceau triple alors qu'au départ, il était question d'un faisceau quadruple. Elle s'interroge sur ce qui a changé.

Jean-Louis Carlier explique que la ligne future sera à faisceau triple sur les sections où elle sera équipée du pylône Equilibre et à faisceau quadruple sur les sections où le pylône classique F44 sera utilisé. Il ajoute que les études menées pour la conception du pylône Equilibre ont montré que pour diminuer efficacement le bruit émis, il valait mieux recourir à trois câbles de diamètre plus important plutôt qu'à quatre câbles plus petits.

Hélène Polak demande si cela revient au même.

Jean-Louis Carlier confirme que du point de vue du transit, cela revient au même.

Jean-Paul Houzé demande à quel type de bruit correspondent les 39 décibels pris comme référence par Philippe Lefebvre.

Philippe Lefebvre indique que ça représente un bruit similaire à celui d'une machine à laver en marche.

Didier Cordonnier demande à quel niveau sonore se trouve-t-on lorsqu'on n'entend plus rien. Il souligne avoir lu un article expliquant qu'il est impossible de rester trop longtemps dans une pièce totalement silencieuse.

Philippe Lefebvre explique qu'IAC Acoustics dispose d'une chambre sourde pour effectuer des réglages d'appareils et certaines expérimentations : le niveau sonore y est de 15 décibels environ, ce qui la rend difficilement supportable au-delà de cinq minutes – à ce niveau sonore, on entend son cœur battre. Il ajoute qu'une chambre à coucher très calme peut avoir un niveau sonore d'environ 20 décibels.

Résultats de l'étude Champs Magnétiques

Jean-Louis Carlier présente les conclusions de l'étude Champs Magnétiques réalisée par Alain Azoulay. En réponse à une demande d'Hubert Isnard, il indique que les champs magnétiques vont être intégrés dans le Système d'information géographique (SIG) du projet pour pouvoir mieux les visualiser, en 2D et en 3D, et ainsi alimenter la définition du tracé de moindre impact puis de l'implantation des pylônes.

Cf. Annexe 3 – étude CM

→ Echanges

Bernard Féry souhaite une modification du diaporama présenté par Jean-Louis Carlier. A la diapositive 4, il demande qu'on remplace l'expression « l'engagement de RTE est vérifié » par « les résultats sont conformes aux engagements de RTE ».

Claude Chardonnet relève que la phrase mentionnée est conditionnée par l'expression « selon cette modélisation » et qu'elle ne concerne donc pas le cas de la ligne future après mise en service : les engagements de RTE seront soumis à vérification grâce à une campagne de mesures.

Bernard Féry juge le terme « vérifié » un peu fort et souhaite qu'on retienne sa proposition.

Jean-Louis Carlier acquiesce.

Jean-Marie Thibaut, citoyen retraité de Tourmignies, note que Jean-Louis Carlier a indiqué que malgré une intensité double, la ligne future se caractérisera par un champ magnétique inférieur à celui de la ligne existante. Dans un souci de clarté, il préférerait qu'on remplace l'expression « transit égal » par « transit double » à la diapositive 4 et demande si RTE est prêt à prendre cet engagement.

Jean-Louis Carlier donne son accord pour ces modifications et indique que l'engagement de RTE reste le même.

Jean-Marie Thibaut demande si l'intensité maximale de la ligne actuelle s'élève bien à 2 200 ampères.

Jean-Louis Carlier indique qu'il s'agit plutôt d'une valeur comprise entre 1 900 et 2 000 ampères.

Jean-Marie Thibaut demande confirmation que la puissance électrique est bien égale à la tension multipliée par l'intensité multipliée par 1,73 multipliée par une valeur proche de 1¹.

Jean-Louis Carlier confirme que cette formule est exacte.

Jean-Marie Thibaut explique qu'avec cette formule, il trouve une intensité maximale de la ligne actuelle, à simple circuit, égale à 2 200 ampères. Pour la ligne future à double circuit, il trouve une intensité maximale de 3 300 ampères par circuit, soit 6 600 ampères au total. Il estime que même en considérant une exploitation à 60 % des capacités de la ligne, l'intensité sera toujours trois fois supérieure à celle de la ligne actuelle. Il ne comprend pas pourquoi les comparaisons entre ligne actuelle et ligne future ne se font pas du simple au triple, au lieu du simple au double comme c'est le cas dans la présentation de Jean-Louis Carlier.

Jean-Louis Carlier rappelle que le chiffre de 60 % correspond à un optimum de fonctionnement qui peut être temporairement dépassé en cas de panne sur le réseau par exemple, pour une durée qui n'est jamais longue. Il rappelle également qu'en matière de champs magnétiques, seules les valeurs moyennes sur une période donnée ont du sens, et non les valeurs instantanées. Indiquant que le calcul de Jean-Marie Thibaut aboutissant à 6 600 ampères est bon, il explique qu'il convient de diviser par deux ce chiffre puisque la ligne sera à double circuit. Actuellement, la ligne ne possède qu'un seul circuit. Si la ligne future aura bien une puissance maximale de 4 500 MW – soit effectivement trois fois plus que la ligne actuelle, d'une puissance maximale de 1 500 MW –, cette puissance se répartira dans les deux circuits, c'est pourquoi il faut diviser par deux : la puissance maximale par circuit de la future ligne ne dépassera donc jamais 1,5 fois la puissance maximale de la ligne existante, soit 2 250 MW, et ceci vaudra aussi pour l'intensité.

Jean-Marie Thibaut entend bien ce que dit M. Carlier et considère que tout le monde comprend bien que l'intensité se répartit sur deux circuits, mais il souligne qu'au total, on va faire passer trois fois plus d'intensité que dans la ligne actuelle.

Jean-Louis Carlier explique que pour calculer le champ magnétique émis par la ligne future, il faut considérer l'intensité par circuit, soit 3 300 ampères par circuit. Il précise qu'il existe des cas particuliers où les champs magnétiques s'additionnent (vectoriellement) ou s'annulent et que cela dépend de la répartition dans l'espace des conducteurs. Il ajoute que les calculs de Radiocem prennent en compte ces particularités.

¹ Cette valeur s'appelle « cosinus Phi » et correspond ici au facteur de puissance : plus ce facteur est proche de 1, meilleure est l'efficacité électrique de la ligne.

Jean-Marie Thibaut estime donc que dans la diapositive 4, on peut remplacer « transit égal » par « transit triple », ce qui donnerait la phrase suivante : « selon cette modélisation, l'engagement de RTE de réduire l'émission de champs magnétiques par la nouvelle ligne, à transit triple, est vérifié ».

Jean-Louis Carlier indique qu'il s'agit d'un transit triple si on prend ensemble les deux circuits.

Jean-Marie Thibaut demande ce que RTE fera si les mesures de vérification montrent que l'engagement de réduire l'émission des champs magnétiques n'est pas tenu : la ligne sera-t-elle démontée ?

Jean-Louis Carlier affirme être sûr de son engagement en ce qui concerne les champs magnétiques.

Jean-Marie Thibaut mentionne une étude du CESI, organisme italien de renommée mondiale et spécialisé dans la normalisation et la certification électriques, qui montreraient des valeurs de champs magnétiques bien supérieures à celles affichées par RTE sur une ligne électrique aux caractéristiques semblables – double circuit à 400 kV. Il se demande si RTE considère que le CESI s'est trompé.

Jean-Louis Carlier souligne que le cabinet CESI a produit une simulation sur la ligne Cotentin-Maine et indique être en possession de l'étude mentionnée par M. Thibaut. Il explique que la différence tient au fait que les pylônes retenus pour cette ligne étudiée par le CESI sont des F44 classiques. Il estime que le CESI pourrait produire une simulation qui donnerait les mêmes résultats que Radiocem. Il rappelle que le pylône Equilibre possède des caractéristiques différentes en termes de géométrie et de disposition des câbles et que ces particularités ont été conçues pour réduire le champ magnétique émis.

Jean-Marie Thibaut relève que les participants sont témoins de l'engagement de RTE d'une réduction des champs magnétiques malgré un transit triple dans la future ligne. Il indique être attaché à cet engagement car il représente un quartier de Tourmignies, le Riez, où 12 familles et 16 enfants ne dorment plus en raison de leur inquiétude de voir le projet se concrétiser. Il estime qu'en prenant des engagements forts de ce type, RTE pourrait rassurer ces personnes.

Claude Chardonnet demande si M. Thibaut suggère qu'une rencontre ait lieu entre RTE et les habitants du Riez.

Jean-Marie Thibaut indique en avoir fait la demande au garant et que le courrier a été transmis à Christine Lombard.

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, confirme avoir reçu le courrier.

Hélène Polak indique que les habitants du rond-point de Leforest ont la même angoisse, car certains se situent à 18,50 mètres de la ligne. Elle déclare ne pas croire à l'engagement de RTE d'une diminution du champ magnétique.

Par ailleurs, elle affirme avoir compris que le champ magnétique dépend de l'intensité qui circule dans les fils. Elle indique que M. Carlier a affirmé pendant la réunion inter-commissions du 28 avril 2014 que le champ magnétique mesuré chez Mme Marousez le 16 décembre 2013 était égal à 0,3 microtesla alors que l'intensité de la ligne était de 1 863 ampères. Elle se demande comment RTE peut expliquer cet écart.

Jean-Louis Carlier propose de retenir la phrase suivante pour affirmer l'engagement de RTE : « selon cette modélisation, l'engagement de RTE de réduire l'émission de champs magnétiques par la nouvelle ligne, à transit triple réparti sur les deux circuits, est constaté ». Pour répondre à Mme Polak, il dit s'appuyer sur le rapport de l'Apave, l'un des deux cabinets indépendants missionnés pour

réaliser l'étude sur les champs magnétiques ; il rappelle que l'Apave a effectué des mesures sous la ligne puis en s'éloignant de celle-ci. Il indique avoir cité l'exemple de Mme Marousez car Mme Polak regrettait que RTE ait effectué des mesures uniquement lorsque les transits étaient faibles sur la ligne. Il confirme que pour un transit de 1 863 ampères, le champ magnétique mesuré chez Mme Marousez était égal à 0,3 microtesla et indique ne faire que restituer les résultats de l'Apave.

Hélène Polak demande si ces résultats sont normaux pour Jean-Louis Carlier, dans la mesure où le champ magnétique est censé dépendre de l'intensité de la ligne.

Jean-Louis Carlier indique que le champ magnétique dépend aussi de la distance à laquelle on se trouve de la source d'émission. Il souligne que l'habitation de Mme Marousez se trouve à 50 mètres du conducteur le plus proche – soit à 70 mètres environ de l'axe de la ligne.

Hélène Polak relève que le chiffre de 1 863 ampères est très élevé.

Jean-Louis Carlier confirme que cela correspond à environ 80 % de la capacité de la ligne.

Hélène Polak juge que cette valeur de 0,3 microtesla est bizarrement faible et se demande comment les extrapolations fonctionnent.

André Ballekens, adjoint au maire de Phalempin en charge de l'environnement et du cadre de vie, indique avoir observé des pylônes semblables au pylône Equilibre sur l'A16, à proximité d'Amiens. Il demande à RTE si ce pylône a déjà été implanté sur le territoire.

Jean-Louis Carlier indique que ces pylônes qui sortent du poste d'Argoeuves ne sont pas tout à fait de la même configuration car ce sont des mâts avec trois niveaux de poutres et les câbles y sont parfaitement alignés : il indique que le travail d'optimisation conduit sur le pylône Equilibre n'a pas été mené sur les pylônes observés par M. Ballekens.

Hélène Polak souhaite présenter les résultats de la campagne de mesures qu'elle a menée par elle-même. Elle précise qu'il s'agit d'une enquête citoyenne faite grâce à un appareil prêté par RTE et que son périmètre se situe autour de la ligne Avelin-Gavrelle à Leforest. Elle ajoute que les mesures sont des instantanés qui n'ont aucune valeur significative, hormis celle d'avoir une image à l'instant de la mesure. Elle indique que les mesures ont été réalisées entre novembre 2013 et janvier 2014. Elle présente un plan de situation et détaille le tableau des mesures, qui précise également la température au moment de la mesure.

Cf. Annexe 4 – Mesures H. Polak

Mme Polak précise que le 701 de la rue Casimir Beugnet, l'habitation la plus proche de la ligne (20 mètres), est le plus représentatif des points de mesure. Elle note que les mesures qu'elle a réalisées sont très supérieures à 0,4 microtesla et comprises entre 0,90 et 5,80 microteslas. Elle se demande comment les spécialistes ont mesuré les chiffres publiés dans l'étude de RTE.

Jean-Louis Carlier félicite Mme Polak pour son travail.

Hélène Polak indique dans le dernier compte-rendu, on lui a fait dire qu'elle avait effectué elle-même des relevés, ce qui n'est pas le cas. Elle cite ces mesures instantanées effectuées sur une journée s'élevaient respectivement à 36, 31, 33, 32, 10, 6, 20, 44, 36 et 39 microteslas.

Jean-Louis Carlier propose que les points de mesure soient reportés dans le SIG pour illustrer la décroissance mise en évidence par Alain Azoulay. Ces points pourraient indiquer les informations suivantes : valeur mesurée sur la ligne actuelle, valeur modélisée sur la ligne future et courbe de charge. Il estime que ces derniers chiffres sont impossibles à avoir dans une habitation et ne peuvent être mesurés qu'à très forte proximité des câbles – entre cinq et dix mètres.

Hélène Polak affirme que 66 microteslas ont pu être mesurés dans une habitation. Elle estime que c'est possible car on ne peut savoir ce qu'il passe dans la ligne.

Jean-Louis Carlier répète que c'est impossible, car on ne peut pas dépasser la valeur maximale définie par les caractéristiques de la ligne pour des raisons de sécurité des personnes et du réseau. Il réitère sa proposition d'organiser une visite du dispatching RTE pour ceux qui le souhaitent, où des explications leur seront fournies sur ces aspects. Il explique que des systèmes automatiques empêchent une surexploitation du réseau et que des alarmes se déclenchent si besoin.

Bernard Féry estime qu'on s'éloigne de l'ordre du jour retenu et qu'il serait bien de le respecter. Il invite les participants à signaler avant la réunion s'ils souhaitent faire un exposé comme celui de Mme Polak. Si nécessaire, il suggère d'organiser une autre réunion à cet effet.

Hélène Polak relève qu'elle parle de champs magnétiques et qu'elle se trouve donc dans l'ordre du jour de la réunion.

Claude Chardonnet retient de ces échanges que RTE va mettre en correspondance les données de Mme Polak avec celles de l'étude Champs magnétiques – notamment la courbe de charge – pour bien comprendre ce que représentent ces mesures.

Jean-Paul Houzé voit dans l'étude de Mme Polak une illustration concrète.

André Ballekens souligne que les mesures effectuées par Alain Azoulay au 79 rue Casimir Beugnet, auxquelles il a assisté, sont des mesures en continu sur 24h.

Hélène Polak indique qu'elle dispose d'une mesure sur une journée qui a donné 20 microteslas en moyenne.

Jean-Claude Leheudre souhaite répondre à M. Thibaut. Il estime qu'on est en train de mettre en place une psychose avec des mesures effectuées par tout le monde. Il indique avoir lui-même travaillé sur une journée et demi avec un appareil prêté par Alain Azoulay et s'être promené sous les lignes THT du secteur. Le premier jour, il indique avoir emprunté l'ancien chemin de fer en direction de Mons-en-Pévèle, puis s'être dirigé vers Moncheaux où il a suivi la ligne existante pour revenir à son point de départ : le maximum mesuré sous la ligne était d'environ 4,5 microteslas – entre 4,2 et 4,3 microteslas. Il indique qu'Alain Azoulay a repris ses chiffres et les a réétudiés : ils ont tous deux conclu qu'il fallait très peu de temps à pied ou à vélo pour s'extraire du champ magnétique de la ligne. Ensuite, le lendemain, il a emprunté un itinéraire en moto : il est allé à Mons-en-Pévèle, puis à Bersée, Auchy-lez-Orchies, Coutiches, Flines-lez-Raches, Vred, Pecquencourt puis est revenu à Thumeries. Lors de ce second trajet d'une demi-journée, il a relevé une valeur maximale de 6,6 microteslas sous la ligne 400 kV, entre Moncheaux et Thumeries. Il précise que les chiffres les plus importants ont toujours été mesurés sous la ligne. Il raconte s'être arrêté à Coutiches en fin de matinée pour visiter un lotissement où une ligne THT 400 kV a été installée au-dessus des maisons.

Jean-Marie Thibaut demande la date de la visite.

Jean-Claude Leheudre répond qu'il s'agissait du 13 mars dernier. Il ajoute que les courbes de charge lui ont été transmises à sa demande par RTE après ses mesures. Il indique avoir constaté à chaque fois une correspondance parfaite entre les variations de l'intensité indiquées dans la courbe de charge et celles du champ magnétique mesurées sur le terrain.

Revenant à sa visite du lotissement de Coutiches, qu'il indique avoir effectuée à pied, il relate être passé sous la ligne par deux fois et avoir observé que de nouvelles constructions avaient émergé à gauche de la route de Flines et qu'un parc de jeux avait été implanté sous la ligne par des particuliers. Il souligne que le maire de Coutiches n'est pas responsable, car il n'est pas possible d'empêcher une personne qui a envie de construire un parc pour enfants sous une ligne, dès lors qu'elle est propriétaire du terrain.

L'après-midi, il s'est rendu à Attiches où il est passé à pied sous deux lignes à 400 kV et une ligne à 225 kV : il y a relevé un champ magnétique de 3,5 microteslas. Sous la ligne 225 kV, il a emprunté un chemin conduisant à deux maisons. Il a rencontré le riverain de la dernière maison, un retraité qui lui a indiqué qu'il résidait dans sa maison depuis 30 ans et que la ligne était déjà présente lorsqu'il a fait construire son habitation en 1984.

Jean-Marie Thibaut demande si M. Leheudre suggère que le fait que des particuliers construisent des aires de jeux sous les lignes est de nature à rassurer les habitants de son quartier. Il considère que ce n'est pas parce que les gens font des bêtises qu'il faut suivre leur exemple.

Jean-Claude Leheudre indique ne pas tenir ce propos. Il rappelle avoir déclaré lors de la dernière commission Santé que s'il habitait à proximité d'une ligne THT, il déménagerait dans la crainte de laisser ses enfants contracter un cancer.

Jean-Marie Thibaut observe que M. Leheudre et lui-même sont donc en phase.

Jean-Claude Leheudre estime néanmoins qu'on est en train de créer une psychose autour des champs magnétiques et que les parlementaires doivent se saisir de la question, car ce sont les seuls à pouvoir décider selon lui. Il souligne que ces élus se sont contenté de recommandations et non d'interdiction de construire à proximité d'une ligne THT. Il suggère que le monde médical édite une plaquette d'information sur les risques potentiels liés aux champs magnétiques et que ce document soit mis à disposition dans les mairies et chez les notaires au profit des futurs propriétaires, afin qu'ils achètent le terrain qu'ils souhaitent en connaissance de cause. M. Leheudre considère qu'on ne peut pas forcer quelqu'un à ne pas construire à proximité d'une ligne THT si celui-ci est déterminé à choisir ce terrain, pour quelle que raison que ce soit – terrain moins cher, par exemple.

Jean-Marie Thibaut juge quant à lui que les gens ne sont pas au courant des risques liés aux champs magnétiques.

Claude Chardonnet observe que si le débat n'est pas épuisé, c'est précisément parce que la situation est complexe. Elle rappelle que c'est dans ce contexte que la commission Santé a décidé de lancer des études Bruit et Champs magnétiques afin de contribuer à réduire au maximum les nuisances et le risque pour la santé. Elle rappelle également que la commission Santé a souhaité interpeller les autorités nationales et mettre en œuvre une étude de perception de la santé au niveau local.

Jocelyne Gilski, Conseil régional de l'ordre des médecins du Nord-Pas-de-Calais, rappelle que le questionnement autour de l'évaluation de l'impact de la ligne sur la santé avait conduit à écarter une étude épidémiologique, car la population concernée était trop peu nombreuse pour produire des résultats probants. Elle indique que la commission Santé avait décidé d'interpeller les pouvoirs publics pour que soit menée une étude épidémiologique au niveau national – étude qui n'a jamais été menée –, sans s'être prononcée sur les modalités de cette interpellation. Elle explique qu'elle a saisi le Conseil régional de l'ordre des médecins du Nord-Pas-de-Calais qui a décidé d'interpeller par

courrier le ou les ministères concernés (Ecologie et/ou Santé) pour demander la réalisation d'une étude épidémiologique nationale.

Hélène Polak rappelle que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a classé les champs magnétiques dans la catégorie 2B des cancérigènes possibles.

Mise au point du cahier des charges de l'étude locale Champs magnétiques et Santé

Hubert Isnard rappelle les enjeux et objectifs de l'étude qualitative sur la santé des riverains de la ligne actuelle. Il présente un projet de cahier des charges précisant les modalités de cette étude : la méthode retenue, les items du questionnaire et le calendrier.

Cf. Annexe 5 – cahier des charges

→ Echanges

Vianney Cappoen, habitant de Tourmignies, ne comprend pas pourquoi il est prévu d'aller voir des personnes soumises à d'autres sources de nuisance que les lignes THT, alors qu'il n'y a pas d'autres sources de pollution à proximité de la ligne Avelin-Gavrelle. Il juge que si on interroge des riverains de l'aéroport de Lille-Lesquin, ceux-ci n'évoqueront pas les lignes THT comme source de nuisance.

Hélène Polak considère que cette étude va permettre d'obtenir des choses similaires à la campagne de mesures de champs magnétiques, en interviewant des gens très éloignés de la ligne Avelin-Gavrelle et en n'interrogeant qu'une personne à proximité de celle-ci. C'est pourquoi elle demande qu'un maximum de personnes interrogées habite près de la ligne existante, là où les problèmes se concentrent selon elle. Elle estime que si l'on ne retient qu'une personne riveraine de la ligne à cinquante mètres et qui n'a pas de problème, l'étude dira qu'il n'y a pas de problème sous la ligne : elle désapprouve le choix d'interroger des personnes riveraines d'autres lignes électriques que la ligne Avelin-Gavrelle et réitère sa volonté de disposer des adresses des personnes enquêtées pour connaître leur distance à la ligne et déterminer s'il est nécessaire de faire quelque chose ou non.

André Ballekens estime que le propos d'Hubert Isnard est très intéressant. Au-delà du panel des personnes à interroger, il attire l'attention sur la composition du panel des enquêteurs, expliquant que les réponses varient beaucoup en fonction de celui qui pose les questions. Il relate une expérience menée pendant la campagne électorale où il était allé poser des questions à des riverains d'un quartier de Phalempin sur la qualité de leur environnement : il indique qu'un opposant à la mairie avait posé les mêmes questions que lui et que les réponses avaient été très différentes de celles qu'il avait obtenues.

Jean-Paul Houzé souligne que cette question encore sans réponse avait été posée. Il demande s'il est possible de disposer rapidement de la présentation d'Hubert Isnard afin que chacun puisse apporter sa contribution et des informations lors de la prochaine commission.

Hélène Polak considère que cette étude ne doit pas être menée pendant les vacances. Elle aimerait connaître le calendrier et estime que la commission Santé a besoin des adresses.

Hubert Isnard rappelle que la suggestion de disposer d'une étude qui ne porte pas uniquement sur les riverains de la ligne Avelin-Gavrelle mais également sur des personnes résidant près d'autres lignes de la région provient de la commission Santé et qu'il n'a fait que la reprendre.

Hélène Polak affirme que c'est Hubert Isnard qui a fait cette proposition, et non la commission Santé.

Jean-Paul Houzé explique que c'est lui qui est à l'origine de cette suggestion, car il estime que les riverains sont très sensibilisés à cette question de santé liée à la ligne en raison de la concertation en cours : il souhaiterait que l'étude évalue aussi des territoires avec des lignes THT mais où les riverains ne sont pas sensibilisés par une concertation sur ce sujet, afin de disposer de données comparables et éviter tout biais dans les résultats. Il considère également qu'il faut que le nombre de riverains de la ligne Avelin-Gavrelle et celui de riverains d'autres lignes THT soient les mêmes. Il fait remarquer à Mme Polak que le cahier des charges n'est pas encore défini et que c'est bien à la commission Santé de se prononcer sur le dimensionnement du panel.

Olivier Lacoste, directeur de l'Observatoire Régional de la Santé du Nord-Pas-de-Calais, référent de la commission Santé, souligne que le questionnaire présenté par Hubert Isnard suit une progression du général au particulier qui se caractérise par la neutralité des questions. Il retient des échanges que la neutralité des enquêteurs est jugée primordiale, à raison selon lui. Revenant sur l'échantillon de personnes à interroger, il explique qu'il faudra en effet interviewer un nombre suffisant de riverains de la ligne Avelin-Gavrelle mais que tout l'intérêt de l'étude viendra des points de comparaison offerts par les entretiens avec les personnes qui ne sont pas riveraines de cette ligne. Il insiste sur le fait que si on n'interroge que des personnes riveraines de la ligne, on ne pourra comparer qu'en interne – homme/femme, Pévèle/Arrageois, etc. – ce qui ne produira pas de données exploitables et intéressantes pour répondre aux questions de la commission Santé : il n'y a pas d'évaluation sans comparaison. Pour expliquer son propos, il prend l'exemple suivant : si 17 % des présents à cette réunion ont un chien, il est impossible de déterminer si cette proportion est importante ou faible ; si, en revanche, on sait que la moyenne nationale est de 5 %, on pourra alors affirmer que cette proportion est importante par comparaison avec l'ensemble du pays. Les points de comparaison sont donc importants selon lui : il ne s'agit pas de diluer les résultats mais au contraire de mieux les expliquer.

Hubert Isnard revient sur l'interrogation de M. Cappoen. Il indique que le but du questionnaire est de mettre en perspective l'environnement général puis les différentes sources de nuisance, sans cibler la ligne THT en particulier. L'intérêt est de comprendre comment les personnes mettent en perspective la présence d'une ligne THT dans leur environnement lorsqu'il existe aussi d'autres sources de nuisance – autoroute, usine... Pour lui, il s'agit de décrypter les messages adressés par les personnes enquêtées pour mieux déterminer les actions à mettre en œuvre.

Claude Chardonnet souligne que l'intervention de M. Cappoen visait aussi à demander une variété de situations, dans le cas d'Avelin-Gavrelle mais aussi dans le cas d'autres lignes THT examinées, avec des sources de nuisance multiples à certains endroits et une seule source de nuisance – une ligne THT – à d'autres.

Hubert Isnard indique que sous la ligne Avelin-Gavrelle, les autres sources de nuisance sont relativement limitées. Il estime qu'il est possible d'interroger des personnes habitant près d'une ligne THT et où d'autres sources de nuisance sont présentes, afin de disposer d'une situation plus contrastée. Il souligne que cette comparaison avec d'autres nuisances n'est pas une obligation mais qu'elle peut produire des résultats complémentaires intéressants. Il ajoute que la multiplication des

échantillons a un prix et qu'il faut être attentif au coût des travaux : selon lui, tout surcoût ne doit être justifié que s'il permet d'obtenir des renseignements intéressants.

Bernard Féry soulève une autre question : comment vont se présenter les enquêteurs auprès des personnes interrogées, quelle image donneront-ils aux gens ? Auront-ils une étiquette « commission Santé », « RTE », « ARS » ? Il s'interroge également sur la présentation des objectifs de l'étude pour obtenir l'accord des personnes enquêtées.

Hubert Isnard répond que pour garantir la qualité de l'information recueillie, il est nécessaire que l'étude soit présentée comme une étude sur l'environnement en général et non sur la ligne THT en particulier, sinon cela pourrait introduire un biais dans la manière de répondre des personnes interrogées. Il indique ne pas avoir encore de réponse sur la présentation du commanditaire de l'étude par les enquêteurs et qu'il faut déterminer le moment où son identité sera divulguée dans l'entretien.

Jean-Louis Carlier cite l'exemple de la ligne électrique Charleville-Mézières – Reims, dont RTE vient d'obtenir l'utilité publique (DUP). Il explique avoir mené une étude sociologique en 2010 sur la base d'un échantillon de 4 habitants par commune concernée par le tracé de la ligne existante. Sur cette question de la révélation du commanditaire, un compromis avait été décidé : si la personne posait la question d'emblée, l'enquêteur lui répondait ; sinon, le projet et son commanditaire étaient révélés en cours d'entretien, au moment d'aborder la qualité de vie de la personne interrogée.

André Ballekens se demande quand cette enquête pourra être lancée. Il prend l'exemple de l'implantation de la ligne TGV il y a une quinzaine d'années, pour laquelle le territoire avait été en ébullition : il rapporte qu'une enquête similaire avait été menée et qu'elle avait été très mal accueillie par les riverains. C'est pourquoi il estime qu'il faut attendre que l'agitation soit retombée pour que l'étude sur la ligne Avelin-Gavrelle produise des résultats intéressants.

Jean-Louis Carlier suggère d'attendre la recherche du tracé de moindre impact. Il dit comprendre les inquiétudes et les angoisses provoquées par la recherche actuelle portant sur des variantes de fuseau et espère que la situation sera plus sereine lorsqu'un fuseau sera choisi.

Claude Chardonnet indique que le prochain groupe de travail fin juin pourra finaliser le cahier des charges de l'étude locale afin de le présenter à la commission Santé de la rentrée. L'étude pourra ensuite être réalisée par un bureau d'études spécialisé.

Jean-Paul Houzé propose que des associations environnementales reconnues, comme la sienne, mènent l'étude.

Hubert Isnard estime que pour écarter toute possibilité de mettre en doute les résultats de l'étude, il vaut mieux avoir recours à une équipe de sociologues de santé publique qui appliquera des méthodes scientifiques reconnues par tous.

Olivier Lacoste acquiesce aux propos d'Hubert Isnard.

Hélène Polak souhaite répondre aux propos d'Olivier Lacoste concernant l'élargissement du panel à des riverains d'autres lignes THT. Elle estime que c'est bien beau d'aller voir ailleurs, mais que si cela se traduit par le choix de cinq riverains de la ligne Avelin-Gavrelle uniquement, cela conduira à ne retenir qu'une personne sur Leforest, ce qu'elle juge insuffisant. Elle souhaite avoir au minimum quatre ou cinq personnes interrogées sur cette commune. Elle dit préférer disposer d'un nombre de personnes suffisants pour Leforest plutôt que d'avoir une seule personne interrogée. Elle rappelle que les mesures ont été faites avec seulement deux personnes, l'une très proche de la ligne et l'autre

à 130 mètres, alors que le secteur du rond-point de Leforest est le plus impacté par la ligne, selon elle.

Conclusion

Claude Chardonnet retient les points suivants :

Le rapport de l'étude Bruit va préciser les conditions des mesures : météo, localisation géographique... Ceci afin de comprendre les résultats et de rendre cette étude accessible à tout lecteur qui n'aurait pas participé aux échanges de la commission Santé.

- Les résultats de l'étude Champs magnétiques vont être intégrés dans le SIG du projet pour visualiser les distances d'émissions du champ magnétique de la ligne sur le territoire. Par ailleurs, les données fournies par Mme Polak vont être comparées à celles de l'étude et intégrées dans le rapport.
- Jocelyne Gilski a informé la commission Santé de la décision prise par le Conseil régional de l'Ordre des médecins du Nord-Pas-de-Calais d'interpeller les ministères concernés pour demander la réalisation d'une étude épidémiologique au niveau national.
- Sur l'étude locale Champs magnétiques et santé, les thèmes du questionnaire proposé par Hubert Isnard semblent partagés par les membres de la commission Santé ; il reste désormais à entrer dans le détail de ces thèmes et à définir la composition, la taille et la répartition géographique de l'échantillon des personnes à interroger.

Jean-Louis Carlier demande aux membres de la commission Santé de faire parvenir à RTE leurs suggestions sur ces différents points ; le prochain groupe de travail Santé aura lieu le 25 juin 2014 dans la matinée, probablement à Moncheaux. Il souhaite fixer la prochaine commission Santé en septembre, afin de valider le cahier des charges, l'échantillon et le questionnaire pour pouvoir lancer l'étude en octobre ou novembre 2014.

Jean-Paul Houzé rappelle que le groupe de travail du 22 avril a fait un certain nombre de recommandations en termes de distances minimales à respecter et d'interdiction de construction sous les lignes. Il souhaite que ces points soient à nouveau abordés lors du prochain groupe de travail, afin d'examiner les actions à envisager : sensibilisation des élus, sollicitation des services de l'Etat...

Le prochain groupe de travail Santé aura lieu le 25 juin matin à Moncheaux.

La prochaine commission Santé aura lieu le 17 septembre à Leforest, de 14h à 17h30.

La réunion se termine à 17h10.
